

# Association de Kinésithérapie Pédiatrique Bretonne



## Charte d'adhésion

L'AKPB soutient le développement professionnel des MK engagés dans la prise en charge d'enfants présentant des troubles de la motricité.

L'association tant à créer un maillage professionnel permettant de proposer un soutien local aux familles.

L'AKPB propose de diffuser les adresses professionnelles des adhérents sur son site internet, en échange ceux-ci doivent signer la charte d'adhésion :

- Les adhérents de l'association s'engagent à être présents aux réunions proposées par l'AKPB et à s'engager dans une démarche de formation, afin d'améliorer l'accueil des enfants et de leur famille.
- Les adhérents s'engagent à mettre le projet de l'enfant et de sa famille au coeur du processus de soin
- Les adhérents s'engagent à travailler en équipe pluridisciplinaire pour réaliser le projet de l'enfant et de sa famille
- Les adhérents s'engagent à proposer des soins de qualité.
- Les adhérents s'engagent à se former et à s'informer sur les avancées médicales dans la prise en charge du jeune enfant - Les adhérents peuvent être sollicités par le réseau pour:
  - partager son expérience et son savoir auprès des autres professionnels du réseau et/ou des familles
  - participer à des études mise en place par le réseau

Je soussigné ..... m'engage à respecter la Charte d'Adhésion à l'Association de Kinésithérapie Pédiatrique Bretonne.

AKPB - 2 impasse du Coudray - 35160 LE VERGER

[contact@akpb.fr](mailto:contact@akpb.fr)

[www.akpb35.com](http://www.akpb35.com)